

Montreuil, le 22 mars 2021

Discrimination syndicale anti-Cgt aux cartonnages d'ABZAC !

La direction des cartonnages d'Abzac a décidé de licencier deux camarades de la CGT, un conseiller prud'homale et le délégué syndical CGT de l'usine. Le délégué syndical, Manuel Dominguez est d'ores et déjà convoqué à un entretien préalable à licenciement vendredi prochain.

Sous couvert de licenciements économiques (le 3^{ème} salarié licencié part à la retraite dans quelques mois), c'est évidemment une stratégie pour décapiter la CGT dans l'entreprise.

Nos camarades sont, de toute évidence, victimes de discrimination syndicale.

Le Comité Régional Aquitaine Filpac-Cgt invite ses syndicats à réagir rapidement en envoyant des mails de protestations à la direction de cette usine et à saisir l'inspection du travail afin qu'elle intervienne pour dénoncer ces licenciements abusifs et cette discrimination syndicale flagrante (PJ).

La Filpac-Cgt, totalement solidaire avec le CRA et nos camarades des cartonnages d'Abzac, demande à la direction du groupe d'intervenir auprès de la direction de son site girondin et appelle ses syndicats et les autres structures de la CGT à apporter, par tous moyens, leur solidarité à nos camarades.

Voici les différentes adresses électroniques où vous pourrez envoyer vos motions de soutien :

- Le groupe Abzac : abzac@abzac.fr
- La direction du site : c.sennequier@abzac.fr
- Le DRH du site : jm.billot@abzac.fr
- L'inspectrice du travail : gaelle.marc@direccte.gouv.fr
- Secrétariat du cartonnage : bdesnos@cap-fede.fr
- Manuel Dominguez, délégué syndical CGT : m.dominguez33230@laposte.net

La Filpac-Cgt dénonce la politique de répression et de harcèlement pratiquée par la direction du moulin d'Abzac et exige de sa direction qu'elle arrête, dans les meilleurs délais, ces mesures de licenciement et qu'elle cesse immédiatement sa politique de répression syndicale et de harcèlement à l'encontre des salarié-e-s et des représentants de la CGT.